



FICHE D'INSCRIPTION ÉLÈVE - SAISON 2020/2021

Inscription possible par courrier en renvoyant ce formulaire dûment complété accompagné des pièces à joindre

ÉLÈVE

NOM.....Prénom

Date de naissance.....Tél.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Email

RESPONSABLE LEGAL POUR ELEVE MINEUR

NOM.....Prénom.....

Adresse postal.....

Tel.....Email.....

Merci d'informer la direction de l'école en cas de changement d'adresse postale, de tél et d'email.

COURS CHOISI(S) – Préciser le(s) jour(s) et horaire(s) du ou des cours que vous suivrez

Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire

FORMULE CHOISIE

- Je souscrit à un forfait	ANNUEL	TRIMESTRE
Je souscrit à une carte	5 COURS	10 COURS

Je règle : Les frais d'inscription : 20 euros
Le montant des cours : euros

TOTAL euros

Pour les forfaits annuels, facilités de paiement possibles : soit 3 chèques à joindre qui seront encaissés le 10 octobre, 10 janvier, 10 avril .

Les cartes de cours ont une durée limitée (voir tarifs).

Les forfaits annuels, trimestriel, les cartes de cours ne sont en aucun cas remboursables.

PIECES A JOINDRE :

- 1 enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse (responsable légal pour les élèves mineurs)
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse
- 2 photos d'identité récentes
- La présente fiche d'inscription dûment complétée avec le règlement des cours (chèques à l'ordre de Ecole de Danse ZigZag avec nom de l'élève au dos si différent de l'émetteur du chèque).

Je confirme mon inscription et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école (à lire et à signer au verso►)

Date Signature (responsable légal pour l'élève mineur) :

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE DANSE ZIG ZAG SAISON 2020/2021

Les cours ont lieu du lundi 14 septembre 2020 au samedi 19 juin 2021, soit 32 semaines de cours.
Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Pour les inscriptions au trimestre, les dates sont les suivantes :

TRIMESTRE 1 : du 14 septembre au 19 décembre 2020

TRIMESTRE 2 : du 4 janvier au 27 mars 2021

TRIMESTRE 3 : du 28 mars au 19 juin 2021

Le règlement des cours s'effectue en début de saison (en septembre pour les inscriptions à l'année), à chaque début de trimestre pour les inscriptions au trimestre, à tout moment de l'année pour les formules à la carte. Pour les règlements annuels avec facilités de paiement les 3 chèques sont à déposer au moment de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt ou en cas d'absence prolongée de l'élève, qu'elle qu'en soit la raison, qu'il s'agisse d'un engagement à la carte, au trimestre ou à l'année. Le règlement en 3 fois pour les inscriptions à un forfait annuel correspond à une facilité de paiement accordée aux personnes qui souhaitent en bénéficier, les sommes restent dûes à l'école dès la confirmation de l'inscription, les chèques établis ne peuvent en aucun cas être restitués en cours d'année..

Les cours s'effectuent en chaussettes, chaussons ou pieds nus.

Pour les cours de HipHop, seules sont autorisées les baskets avec semelles claires et propres, et destinées uniquement à un usage intérieur.

Les élèves doivent se présenter en cours cheveux attachés.

Pour la tenue, s'adresser directement aux professeurs de chaque discipline.

Pour le bon déroulement des cours, les élèves doivent respecter les horaires (prévoir une arrivée un peu avant le cours, le temps de se préparer).

Il n'est pas permis de prendre des photos ou des vidéos des cours sans autorisation des professeurs et de la direction de l'école.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois à compter de la date d'inscription de l'élève est obligatoire.

La direction de l'école de danse et les professeurs ne pourront être tenus responsable de tout dommage corporel en cas de la non-présentation de ce certificat, l'élève ou son responsable légal en assumera seul les conséquences éventuelles.

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre des cours, stages ou spectacles, des photos ou vidéos des élèves peuvent être prises à des fins d'illustration des supports de communication de l'école. Les élèves majeurs et les responsables légaux des élèves mineurs donnent tacitement, par leur signature en bas de ce formulaire, l'autorisation de pouvoir utiliser leur image dans ce cadre uniquement.

L'école décline toute responsabilité en cas de vols ou de détérioration d'effets personnels au sein des locaux.

La direction de l'école et les professeurs sont responsables des élèves mineurs uniquement pendant les cours à l'intérieur des locaux.

Les responsables légaux doivent venir chercher les jeunes enfants à l'issue de chaque cours.

Je soussigné(e), (responsable légal pour l'élève mineur)
certifie avoir lu le règlement intérieur et l'accepte.

Date

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"